

INTRODUCTION COP REGIONALE

La planification écologique en Guadeloupe

14 novembre 2023

La COP régionale permet d'engager une discussion à l'échelle de la région pour un plan d'actions territoriales cohérent et partagé

La déclinaison régionale de la planification écologique

Points de sortie :

- Des objectifs de réduction de GES, de préservation de la biodiversité, d'adaptation au changement climatique et de gestion des ressources régionalisés et des trajectoires associées
- Un plan d'actions des collectivités territoriales pour contribuer à l'atteinte de ces objectifs d'ici 2030

L'exercice de COP annuelle permettra une réévaluation périodique des actions

Un travail collectif tenant compte de l'ensemble des compétences des collectivités

Dispositif de gouvernance :

- Animation préfet et président de région
- Mobilisation de l'ensemble des collectivités, de l'échelon régional à l'EPCI ou commune
- Contribution, lors du débat, des parlementaires, des représentants des secteurs économiques et associatifs

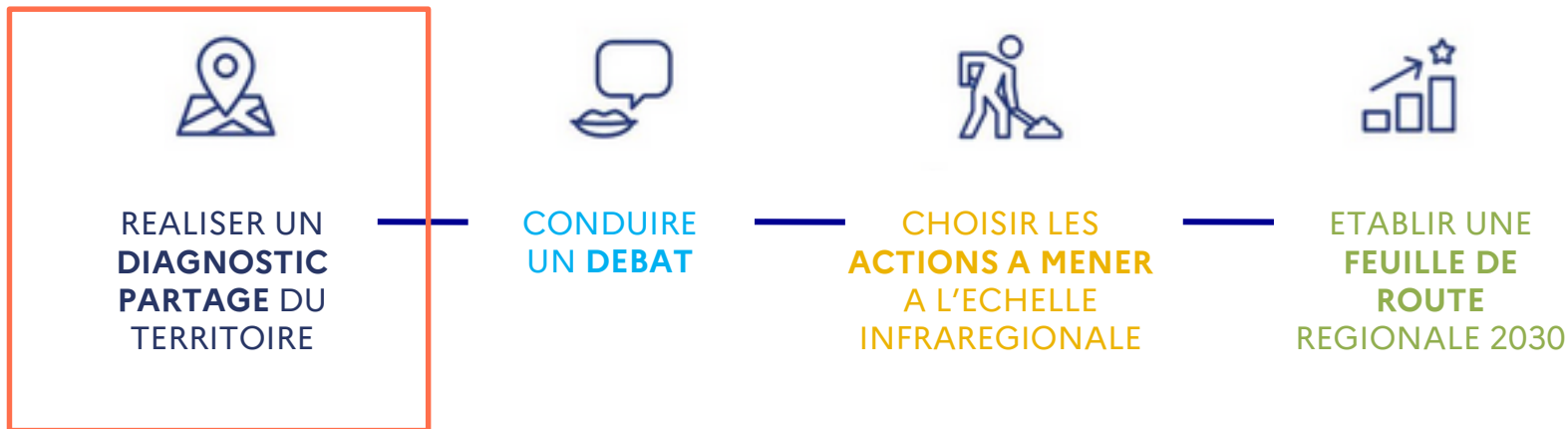
...en cohérence avec les travaux en cours

Exemples :

- SAR
- Plan Eau DOM
- SNB
- CRTE
- PNA
- ...

La COP régionale commence par un temps clé de diagnostic 2023 du territoire établi par les collectivités

Les 4 étapes d'une COP régionale :



Objectifs de la phase de diagnostic 2023 de la COP

Constater les **priorités de décarbonation, de préservation de la biodiversité et gestion des ressources** à l'échelle des territoires

Construire le **point de départ 2023** des actions des collectivités grâce à leurs propres diagnostics, en cumulé

Structurer la phase de débat à venir et en identifier les **priorités et principaux enjeux**

Livrables attendus

Pages suivantes

1

Partage de **la marche à franchir par levier** pour atteindre les objectifs 2030, tels qu'illustrés par les « Panoramas des leviers »

2

Recueil des **actions des collectivités réalisées et en cours par levier**

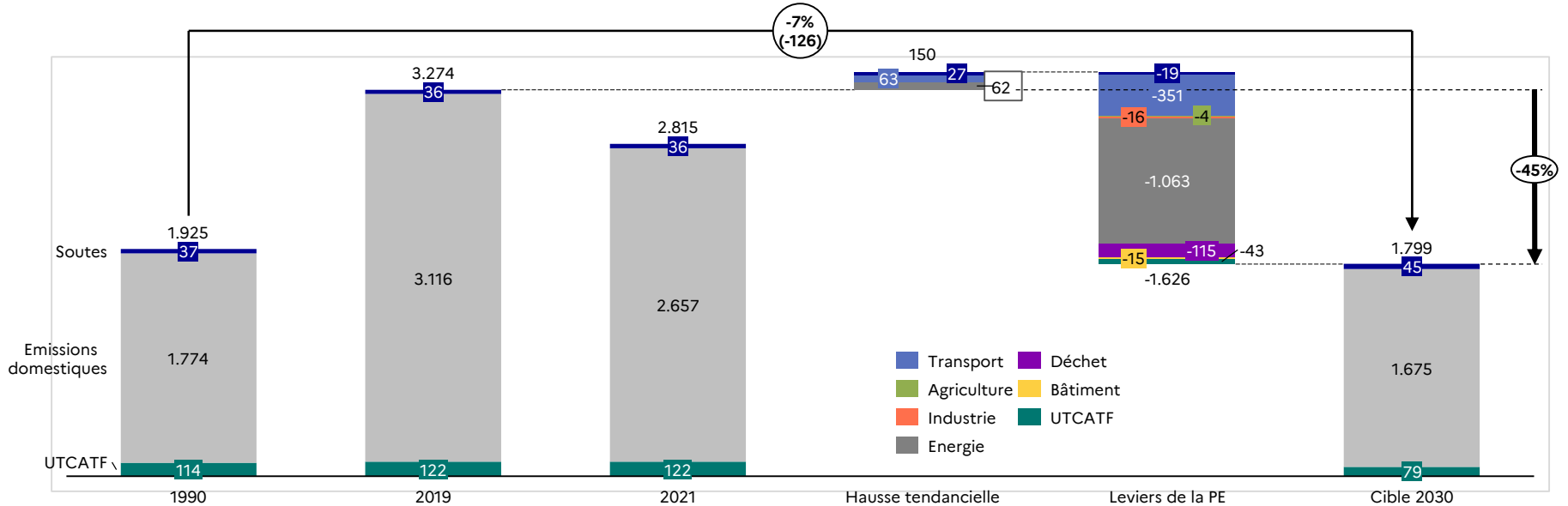
3

Diagnostic établi par les expertises et les bilans des acteurs de la COP

Panorama des leviers de décarbonation

Synthèse de la trajectoire envisagée pour la Guadeloupe : baisse de 45 % d'ici 2030 vs. 2019 d'après la SNBC

Emissions de GES historiques et projetées sur le périmètre de l'inventaire national (émissions domestiques et UTCATF, périmètre Kyoto) et des soutes aériennes et maritimes internationales (MtCO₂e/an)



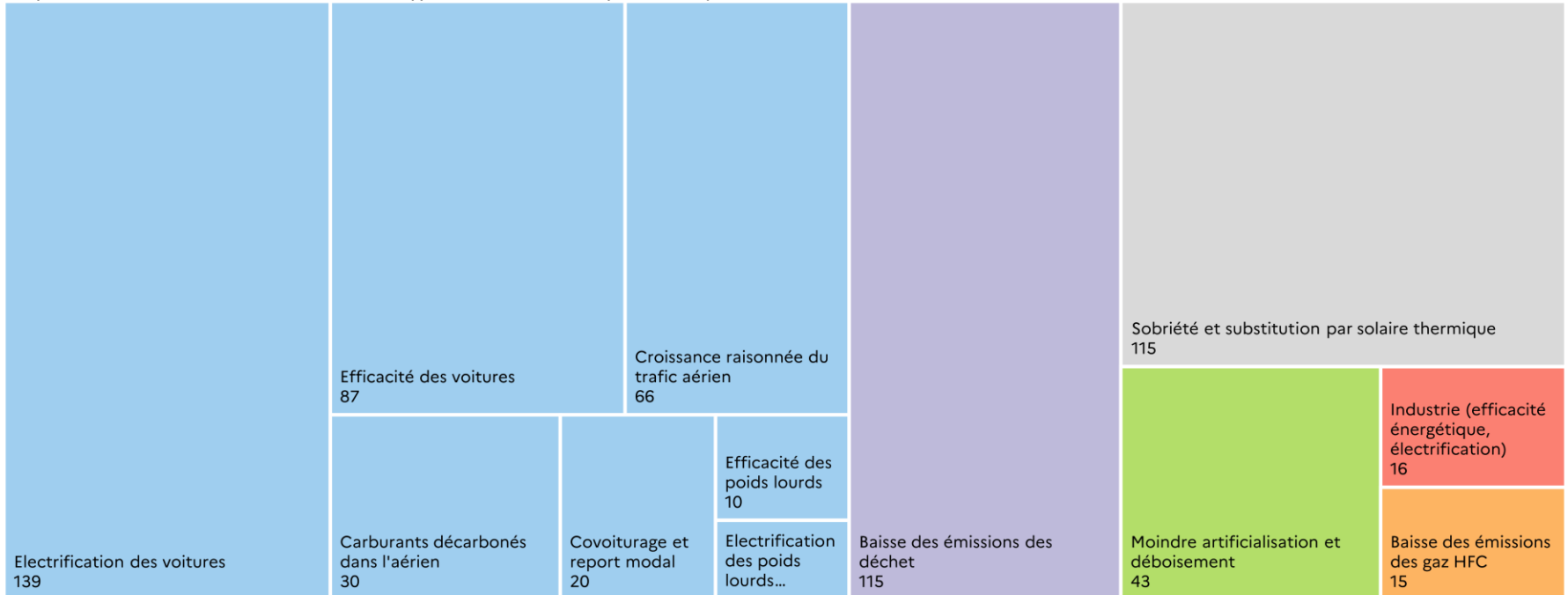
Panorama des leviers de décarbonation en Guadeloupe

Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO₂e économisés entre 2019 et 2030



Panorama des leviers de décarbonation en Guadeloupe – hors mix électrique

Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO₂e économisés entre 2019 et 2030

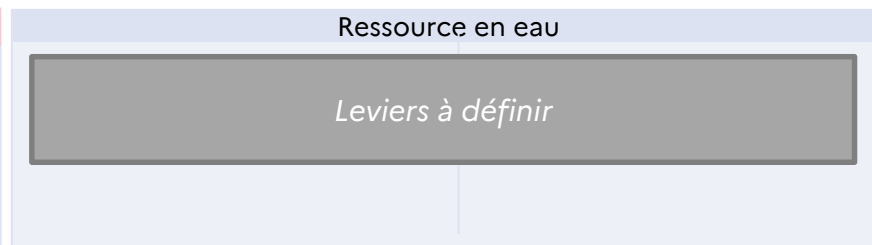
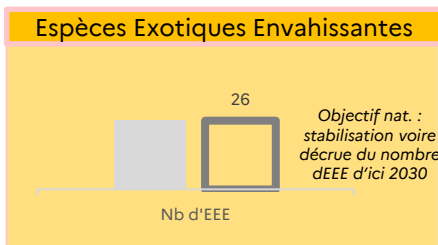
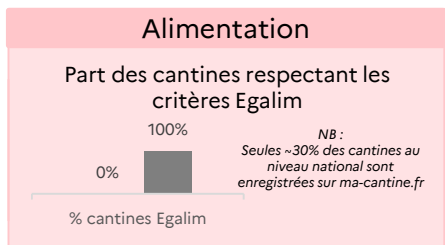
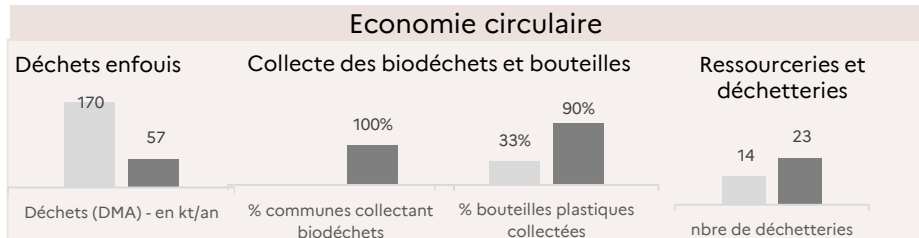
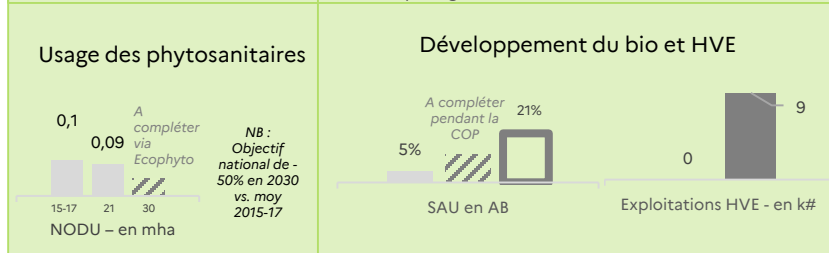
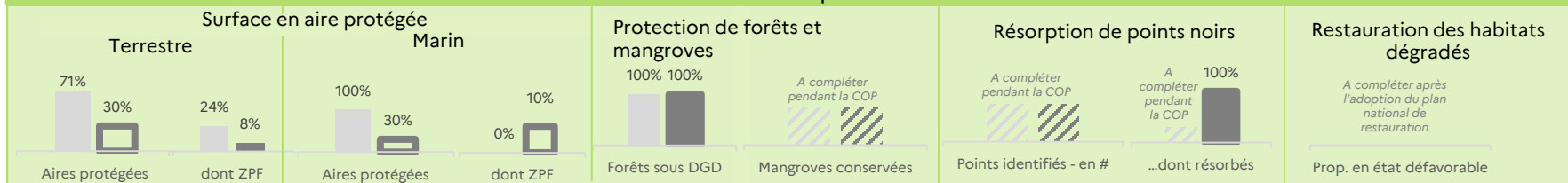


■ Transport ■ Résidentiel & Tertiaire ■ Energie ■ Industrie ■ Déchet ■ Agriculture, Forêts et Sols

Panorama des leviers de préservation de la biodiversité et gestion des ressources

Panorama des leviers de préservation de la biodiversité et gestion des ressources en Guadeloupe

Préservation des espaces naturels



Adaptation au changement climatique

Enjeux d'adaptation au changement climatique

Adaptation des territoires littoraux au recul du trait de côte

Définition :
 Déplacement vers l'intérieur des terres de la limite entre le domaine maritime et continental → pertes de matériaux

9 communes se sont portées volontaires et ont été inscrites au décret national n°2022-750 du 29 avril 2022 des communes soumises au recul du trait de côte :

- Baillif
- Bouillante
- Deshaies
- Le Moule
- Pointe-Noire
- Port-Louis
- Saint-François
- Sainte-Anne
- Terre-de-Haut

Phénomène lié :

- À l'élévation du niveau de la mer (0,8 m en 2100)
- Aux forces marines (vagues/courants)
- Aux événements de fortes intensités



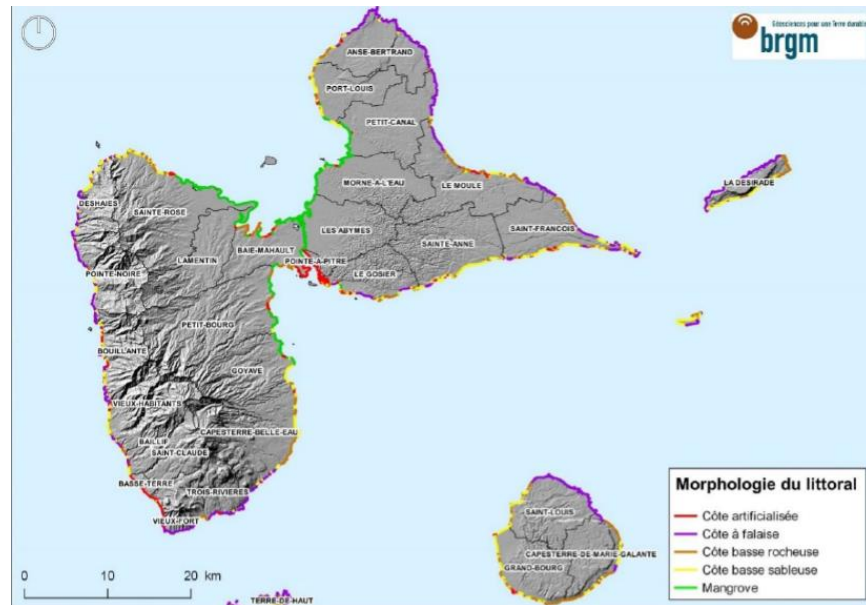
- **Méthodologie technique:**
- - Évaluation des zones exposées
- - Croisement avec surface bâtie dans les zones exposées

Objectif :
 Production des cartes locales dans les 9 communes

définition d'un seuil de surface bâtie
 > 5000 m²



Obtention des zones exposées à horizon
 100 ans par commune



INTRODUCTION COP REGIONALE

La planification écologique en Guadeloupe

14 novembre 2023